Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)

5 Avenue André MALRAUX - BP 338
97494 SAINTE CLOTILDE CEDEX

MME LINE RINGWALD

V/REF :
N/REF : 81 B 88 / 2015-A-2187

Le Greffier du Tribunal Mixte de Commerce DE SAINT-DENIS (REUNION) certifie qu'il a reçu le 11/02/2015, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 30/06/2014

Concernant la société

J.CHATEL SARL
Société à responsabilité limitée
80 rue Adolphe Pégoud
97438 Sainte-Marie

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-2187 le 12/05/2015
R.C.S. ST DENIS DE LA REUNION TGI 322 612 771 (81 B 88)

Fait à SAINT- DENIS le 12/05/2015,
LE GREFFIER



SARL J.CHATEL
CAPITAL 2 072 475 EUR
Siège social 80 rue Adolphe Pegoud – BP 32 - 97438 SAINTE MARIE
Siret 322 612 771 00038 – APE 1101Z

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le trente juin à dix heures, les Associés de la J.CHATEL SARL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au 10, rue de Nice, à Saint-Denis, sur convocation faite par le Gérant.

La feuille de présence permet d'établir que sont présents ou représentés :

- Monsieur Jean CHATEL propriétaire de 300 parts
- Monsieur Alain CHATEL propriétaire de 300 parts
- La J.CHATEL SA, représentée par son Président, Monsieur Jean CHATEL, propriétaire de 135.300 parts.

Total des parts présentées ou représentées : 135 900 parts sur les 135 900 parts composant le capital social.

Tous les Associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

La société EXA, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente, et excusée.

Monsieur Alain CHATEL préside la séance en sa qualité de Gérant.

Le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2013 les approuve tels qu'ils ont été présentés

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte de l'arrivée à expiration du mandat de EXA, Commissaire aux Comptes titulaire, sur l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013 et décide de renouveler son mandat pour une durée de 6 exercices, soit à échéance de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Elle nomme en qualité de Commissaire aux comptes suppléant le cabinet AUDITEC, pour une durée de mandat de 6 exercices, soit à échéance de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019, en remplacement de Pierre NATIVEL.

A des fins de régularisation, l'assemblée confirme que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Philip OZOUX a pris fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2013 de la manière suivante :

- Résultat net de l'exercice 2013 : 897 822,81 €
- Distribution de dividendes : 679 500,00 € (soit 135 900 parts à 5,00 € la part)
- Report à nouveau : 218 322,81 €

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondant au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

- 2010 : Néant
- 2011 : 407 700,00 euros
- 2012 : 407 700,00 euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

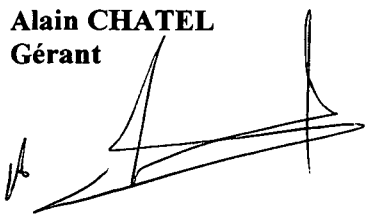
L'assemblée approuve les opérations intervenues entre les sociétés du groupe : SAS CHATEL ASSURANCES SERVICES, SARL J. CHATEL, SARL FINANCIERE CHATEL et la SA J. CHATEL au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent Procès Verbal qui après lecture a été signé par le Gérant et les associés.

Alain CHATEL
Gérant



Jean CHATEL

P/SA J.CHATEL
Jean CHATEL